

**De :** [Sylvain Gobeil](#)  
**À :** [Rioux, Me Marie-Claude](#)  
**Cc :** [Danièle Cantin](#)  
**Objet :** Re: PL7  
**Date :** 27 février 2026 12:45:25  
**Pièces jointes :** [image001.jpg](#)  
[image002.png](#)  
[image003.png](#)  
[image004.png](#)

---

**ATTENTION:** Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur les liens ni n'ouvrez les pièces jointes à moins de reconnaître l'expéditeur et de savoir que le contenu est sûr.



Bonjour Me Rioux,

Après 15h30 aujourd'hui, ce serait l'idéal. Est-ce que cela vous conviendrait?

SG

---

**De :** Rioux, Me Marie-Claude <Marie-claude.rioux@cfp.gouv.qc.ca>  
**Envoyé :** 26 février 2026 15:49  
**À :** Sylvain Gobeil <sylvain.gobeil@sct.gouv.qc.ca>  
**Cc :** Danièle Cantin <daniele.cantin@sct.gouv.qc.ca>  
**Objet :** PL7

---

**ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation.**

Évitez de cliquer sur un hyperlien, d'ouvrir une pièce jointe ou de transmettre des informations personnelles si vous ne connaissez pas la personne qui vous a envoyé ce courriel. En cas de doute, communiquez verbalement avec cette dernière.



Bonjour Monsieur Gobeil,

J'aimerais avoir une discussion avec vous concernant 2 éléments du projet de loi 7.

Le premier concerne la juriste et les 2 conseillères en communication de la CFP.

L'article 267 du projet de loi les envoie pour l'une au MJQ et pour les deux autres au MCE.

Ces personnes souhaitent être intégrées au TAT.

Le TAT est intéressé à les intégrer.

Le TAT me disait avoir eu des signaux positifs du SCT à cet égard.

Je voudrais donc savoir s'il y a possibilité d'atteindre l'objectif visé via une mesure administrative.

L'autre point concerne l'entrée en vigueur du projet de loi.

Pour le moment, selon des amendements présentés, l'entrée en vigueur, pour le volet CFP, est soit le 1<sup>er</sup> avril, soit le 1<sup>er</sup> octobre.

Le tout me semble un peu rapide, ou un peu trop tard, en plus de laisser planer une grande incertitude.

Ne serait-il pas possible d'envisager le 30 juin? (en passant c'est le 30 juin qui a été proposé en amendement à l'article 106 pour la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial qui devait disparaître le 31 mars 2025).

J'aimerais connaître vos disponibilités pour discuter de ces deux éléments.

Merci.

**Me Marie-Claude Rioux**  
**Présidente**

**Commission de la fonction publique**

800, place D'Youville, 7e étage

Québec (Québec) G1R 3P4

Téléphone : 418-643-1425, poste 331

Sans frais : 1 800 432-0432

[www.cfp.gouv.qc.ca](http://www.cfp.gouv.qc.ca)



**Avis de confidentialité**

Le présent courriel peut contenir des renseignements confidentiels et ne s'adresse qu'à la personne destinataire dont le nom figure ci-dessus. Si ce courriel vous est parvenu par mégarde, veuillez nous en aviser et le supprimer. Merci.

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**De :** [Rioux, Me Marie-Claude](#)  
**À :** [Sylvain Gobeil](#)  
**Objet :** Suite du PL7  
**Date :** 23 mars 2026 15:45:00  
**Pièces jointes :** [image001.jpg](#)  
[image002.png](#)  
[image003.png](#)  
[image004.png](#)  
**Importance :** Haute

---

Bonjour Monsieur Gobeil,

Ayant essayé de vous joindre par Team et par Texto, sans succès, je vous envoie un courriel plus formel.

Il ne s'agit pas d'un caprice de ma part. La suite des choses doit être planifiée. Il est minuit moins quart.

Je veux faire une gestion de changement adéquate avec mon équipe. Pour faire cela, j'ai besoin d'éclairage de votre part.

L'étude détaillée du PL 7 va reprendre demain à 11h30.

Comme l'étude détaillée est rendue à l'article 383 sur 384, elle se terminera vraisemblablement demain.

Le discours sur le budget étant une affaire prioritaire à l'Assemblée (avant de se transporter en commission), je ne suis pas certaine qu'il soit possible de procéder, mercredi et jeudi, aux autres étapes du PL (prise en considération du rapport de la commission et adoption finale).

Voici ma question : quand pensez-vous qu'il sera possible de sanctionner le projet de loi? D'ici le 1<sup>er</sup> avril? Est-ce que juin (via un amendement) est envisageable? Comme je vous l'ai déjà indiqué, si on vise l'efficacité de l'État, le mois d'octobre est trop loin.

Bref, pourriez-vous me donner votre avis? Je suis consciente que tout peut bouger, mais cela m'aiderait car le 1<sup>er</sup> avril est à nos portes.

Merci.

**Me Marie-Claude Rioux**  
**Présidente**

**Commission de la fonction publique**

800, place D'Youville, 7e étage  
Québec (Québec) G1R 3P4  
Téléphone : 418-643-1425, poste 331  
Sans frais : 1 800 432-0432  
[www.cfp.gouv.qc.ca](http://www.cfp.gouv.qc.ca)



**Avis de confidentialité**

Le présent courriel peut contenir des renseignements confidentiels et ne s'adresse qu'à la personne destinataire dont le nom figure ci-dessus. Si ce courriel vous est parvenu par mégarde, veuillez nous en aviser et le supprimer. Merci.

**De :** [Rioux, Me Marie-Claude](#)  
**À :** [Danièle Cantin](#)  
**Cc :** [Sylvain Gobeil](#); [Présidente du Conseil du Trésor](#)  
**Objet :** RE: abolition de la Commission de la fonction publique  
**Date :** 26 mars 2026 17:20:00  
**Pièces jointes :** [image001.jpg](#)  
[image002.png](#)  
[image003.png](#)  
[image004.png](#)  
[image005.png](#)

---

Bonjour,

Je suis très familière avec le processus parlementaire.

Loin de moi l'idée d'enlever une prérogative aux parlementaires. Par contre, c'est le leader qui appelle les articles du feuilleton (pour faire cheminer une étape d'un projet de loi), après en avoir convenu avec le ministre responsable.

Ainsi, c'est le politique qui décide de l'ordre dans lequel les articles du feuilleton sont appelés.

Le tout ne se fait pas à l'aveugle. Des consignes précises sont données.

La CFP est le seul organisme qui a été laissé dans l'expectative totale sur la date d'entrée en vigueur (1<sup>er</sup> avril ou 1<sup>er</sup> octobre).

Comme la prise en considération n'a pas été faite aujourd'hui, il sera impossible de procéder à l'adoption du PL le 31 mars, chaque étape devant se faire dans une journée différente.

Les carottes sont cuites, car des dispositions devaient entrer en vigueur le 31 mars...

Je vais donc aviser mon personnel que le transfert se fera le 1<sup>er</sup> octobre.

Il aurait été tellement apprécié d'avoir l'heure juste, mais visiblement ce n'est pas le cas. Je tiens juste à souligner que Philippe Matteau avait promis de la bienveillance dans le processus.

**Me Marie-Claude Rioux**  
**Présidente**

**Commission de la fonction publique**

800, place D'Youville, 7e étage

Québec (Québec) G1R 3P4

Téléphone : 418-643-1425, poste 331

Sans frais : 1 800 432-0432

[www.cfp.gouv.qc.ca](http://www.cfp.gouv.qc.ca)



**Avis de confidentialité**

Le présent courriel peut contenir des renseignements confidentiels et ne s'adresse qu'à la personne destinataire dont le nom figure ci-dessus. Si ce courriel vous est parvenu par mégarde, veuillez nous en aviser et le supprimer. Merci.

---

**De :** Danièle Cantin <daniele.cantin@sct.gouv.qc.ca>

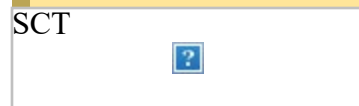
**Envoyé :** 26 mars 2026 16:56

**À :** Rioux, Me Marie-Claude <Marie-claude.rioux@cfp.gouv.qc.ca>

**Cc :** Sylvain Gobeil <sylvain.gobeil@sct.gouv.qc.ca>; Présidente du Conseil du Trésor <cabinet@sct.gouv.qc.ca>

**Objet :** RE: abolition de la Commission de la fonction publique

**ATTENTION:** Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur les liens ni n'ouvrez les pièces jointes à moins de reconnaître l'expéditeur et de savoir que le contenu est sûr.



Bonjour,

Les parlementaires ont confirmé, en étude détaillée, les dispositions d'entrée en vigueur des mesures inscrites au Projet de loi no 7 ce mardi 24 mars. Aussi, il s'agit de la prérogative de l'Assemblée nationale de convenir du cheminement d'un projet de loi.

Par ailleurs, une démarche de gestion du changement a été déployée dès le dépôt du projet de loi, en novembre 2025, afin de faciliter la transition du personnel transféré au SCT. Cette démarche est en cours depuis et il est essentiel qu'elle se poursuive.

Nous mettons en œuvre tous les moyens disponibles afin de faciliter au maximum l'intégration des personnes au sein de leur nouvel environnement, et ce, selon les échéanciers déterminés par l'Assemblée nationale.

Salutations,



**Danièle Cantin FCPA**

Secrétaire

**Secrétariat du Conseil du trésor**

875, Grande Allée Est, 4<sup>e</sup> étage, secteur 100

Québec (Québec) G1R 5R8

[daniele.cantin@sct.gouv.qc.ca](mailto:daniele.cantin@sct.gouv.qc.ca)

---

**De :** Rioux, Me Marie-Claude <[Marie-claude.rioux@cfp.gouv.qc.ca](mailto:Marie-claude.rioux@cfp.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 26 mars 2026 10:43

**À :** Présidente du Conseil du Trésor <[cabinet@sct.gouv.qc.ca](mailto:cabinet@sct.gouv.qc.ca)>

**Cc :** Danièle Cantin <[daniele.cantin@sct.gouv.qc.ca](mailto:daniele.cantin@sct.gouv.qc.ca)>; Sylvain Gobeil <[sylvain.gobeil@sct.gouv.qc.ca](mailto:sylvain.gobeil@sct.gouv.qc.ca)>

**Objet :** abolition de la Commission de la fonction publique

---

**ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation.**

Évitez de cliquer sur un hyperlien, d'ouvrir une pièce jointe ou de transmettre des informations personnelles si vous ne connaissez pas la personne qui vous a envoyé ce courriel. En cas de doute, communiquez verbalement avec cette dernière.

---



Bonjour,

Depuis plusieurs jours je tente d'obtenir de l'information sur l'entrée en vigueur des dispositions relatives à la Commission de la fonction publique.

Des signaux contradictoires du SCT sèment l'insécurité chez les employés.

Des intervenants au SCT nous indiquent que le 1<sup>er</sup> avril est la date à retenir. D'autres nous disent d'attendre, car la date fatidique sera le 1<sup>er</sup> octobre.

Aucune gestion de changement digne de ce nom ne peut être faite dans un tel contexte.

J'ai, à quelques reprises, suggéré au cabinet de prévoir une date mitoyenne entre avril et octobre, comme le mois de juin par exemple. Aucune suite n'a été donnée à cette demande.

Ma question est simple. La ministre doit avoir un plan. Quelle est la date souhaitée par le cabinet et le SCT quant à l'abolition de la CFP.

Merci,

**Me Marie-Claude Rioux**  
**Présidente**

## **Commission de la fonction publique**

800, place D'Youville, 7e étage

Québec (Québec) G1R 3P4

Téléphone : 418-643-1425, poste 331

Sans frais : 1 800 432-0432

[www.cfp.gouv.qc.ca](http://www.cfp.gouv.qc.ca)



### **Avis de confidentialité**

Le présent courriel peut contenir des renseignements confidentiels et ne s'adresse qu'à la personne destinataire dont le nom figure ci-dessus. Si ce courriel vous est parvenu par mégarde, veuillez nous en aviser et le supprimer. Merci.

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**De :** [Danièle Cantin](#)  
**À :** [Rioux, Me Marie-Claude](#)  
**Cc :** [Philippe Matteau](#); [Cynthia Drapeau](#); [Mélanie Drainville](#)  
**Objet :** Sanction du projet de loi no 7  
**Date :** 8 avril 2026 17:42:25  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)

---

**ATTENTION:** Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur les liens ni n'ouvrez les pièces jointes à moins de reconnaître l'expéditeur et de savoir que le contenu est sûr.



Bonjour Me Rioux,

Le 2 avril dernier, le projet de loi n<sup>o</sup> 7, *Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires* a été sanctionné. Ainsi, en vertu de l'article 384 de la loi, les dispositions relatives à la Commission de la fonction publique entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2026.

Soyez assurée que les équipes du Secrétariat du Conseil du trésor veilleront au suivi et à l'application des modalités prescrites dans la loi et poursuivront le déploiement des mesures visant à assurer une transition harmonieuse et un environnement de travail accueillant pour le personnel déployé au sein de la fonction publique.

Recevez, Me Rioux, mes cordiales salutations,



**Danièle Cantin FCPA**

Secrétaire

**Secrétariat du Conseil du trésor**

875, Grande Allée Est, 4<sup>e</sup> étage, secteur 100

Québec (Québec) G1R 5R8

-

[daniele.cantin@sct.gouv.qc.ca](mailto:daniele.cantin@sct.gouv.qc.ca)

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.